Ville de Genève Conseil municipal

31 août 2022

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 27 juin 2022 de M^{mes} et MM. Maxime Provini, Kevin Schmid, Michèle Roullet, Sebastian Aeschbach, Florence Kraft-Babel et Rémy Burri: «Halte au militantisme permanent du conseiller administratif Alfonso Gomez».

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Nous apprenons dans la *Tribune de Genève* du 24 juin 2022¹ que le conseiller administratif Alfonso Gomez s'est opposé au dépôt d'une plainte suite aux déprédations de l'espace public le 22 juin 2022².

Cette façon d'agir est inacceptable et les habitants de la ville de Genève ne doivent nullement prendre à leur charge ce type de déprédations. La position du magistrat sur ce sujet relève du pur militantisme et ne fait pas honneur à sa fonction de conseiller administratif.

Nous souhaitons obtenir des réponses aux questions suivantes:

Pourquoi le conseiller administratif Alfonso Gomez s'est-il opposé au dépôt d'une plainte suite aux déprédations de l'espace public le 22 juin 2022?

Si le conseiller administratif Alfonso Gomez estime qu'il ne faut pas porter plainte, est-ce qu'il compte prendre à sa charge les frais liés aux déprédations sur la voie publique?

Pourquoi le conseiller administratif Alfonso Gomez estime-t-il qu'il ne faut pas facturer à l'association Actif-Trafic, qui est à l'origine de travaux sauvages sur la voie publique, les dommages occasionnés le 22 juin 2022?³

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Comme cela a déjà été communiqué, le Conseil administratif a décidé de faire appel à une magistrate de l'ordre judiciaire à la retraite, M^{me} Christine Junod, ancienne présidente des juges d'instruction, du Tribunal administratif et de la Cour de justice, afin de faire toute la lumière sur le déroulement des faits

¹ «Face à «l'inertie» politique, la lutte climatique se radicalise», *Tribune de Genève*, 24 juin 2022, en ligne https://www.tdg.ch/face-e-linertie-politique-la-lutte-climatique-se-radicalise-912831709902 (consulté le 28 juin 2022).

² «Les jardiniers protestataires privés de potager urbain», *Tribune de Genève*, 22 juin 2022, en ligne https://www.tdg.ch/les-jardiniers-protestataires-prives-de-potager-urbain-149022008862 (consulté le 28 juin 2022).

³ «Nous voulions voir la terre, la Ville préfère le bitume!», Actif-Trafic, 22 juin 2022, en ligne https://www.actif-trafic.ch/aktuell/medienmitteilungen/2022-06-22/nous-voulions-voir-la-terre-la-ville-prefere-le-bitume (consulté le 24 juin 2022).

relatifs à l'opération de dégrappage de bitume du 22 juin 2022. Les compétences, l'indépendance ainsi que l'intégrité de cette ancienne magistrate sont universellement reconnues dans notre ville, comme les médias n'ont pas manqué de le souligner.

Le Conseil administratif a pris connaissance, lors de sa séance de rentrée du 24 août 2022, de la teneur et des conclusions du rapport de Mme Christine Junod.

Il a décidé de transmettre un tirage de ce rapport, vu sa teneur et à toutes fins utiles, au procureur général et au conseiller d'Etat chargé des affaires communales. Par souci de transparence, une version légèrement amendée pour tenir compte des exigences relatives à la protection de la personnalité a été fournie, le même jour, aux membres du Conseil municipal et aux médias; cette version a également été publiée sur le site internet de la Ville, à l'adresse suivante:

https://www.geneve.ch/fr/actualites/communiques-presse

Le Conseil administratif a pris acte du fait qu'à teneur des conclusions dudit rapport, Mme Frédérique Perler n'avait pu octroyer d'autorisation aux organisateurs de l'opération, lesquels ont exploité certaines difficultés de communication au sein du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM).

Après discussion, le Conseil administratif a décidé d'infliger une amende administrative aux organisateurs, par l'intermédiaire du département de la sécurité et des sports (DSSP). De plus, il a également décidé de leur facturer l'intégralité des frais de remise en état du domaine public.

En outre, il s'est réservé la possibilité de prendre ou de faire prendre toute mesure administrative utile au sein du DACM.

Pour le Conseil administratif, il importait que les contribuables de la Ville de Genève ne doivent en aucun cas supporter les coûts de la réparation des dégâts de cette opération illicite.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: Gionata Piero Buzzini

La maire: *Marie Barbey-Chappuis*